



MAIRIE
33 rue de Curzay
17230

Téléphone :
05 46 37 02 31

Télécopie :
05 46 37 26 42

Adresse e-mail :
longeves2@wanadoo.fr

Site :
www.longeves-17.fr



Mardi 12 juillet 2016

Objet : Présentation des Temps d'Activités Périscolaires

Madame, Monsieur, chers parents,

L'été s'installe enfin, le temps des vacances bien méritées pour les enfants est arrivé...

Avant la pause estivale, nous souhaitons vous présenter l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires à la rentrée prochaine à Longèves. Sachez que nous n'envisageons pas de modifications par rapport à l'année qui vient de se terminer : nous divisons toujours l'année en période, de vacances à vacances:

Période 1 : jeudi 1er septembre—mercredi 19 octobre 2016

Période 2 : jeudi 3 novembre—vendredi 16 décembre 2016

Période 3 : mardi 3 janvier—vendredi 17 février 2017

Période 4 : lundi 6 mars—vendredi 14 avril 2017

Période 5 : mardi 2 mai—vendredi 7 juillet 2017

A la rentrée, les enfants seront toujours colorés «●●●●●...», cela fonctionne bien ainsi, il faut rajouter cette année une couleur de plus car il y aura 6 groupes de TAP (au lieu de 5 cette année).

Un planning des activités proposées à chacun des groupes est en cours d'élaboration, il est presque terminé, et il vous sera adressé avant la rentrée scolaire (et affiché devant l'école).

A chaque période, trois nouvelles activités sont proposées aux enfants.

Si votre enfant était déjà scolarisé à Longèves, nous vous remercions d'avoir renvoyé le coupon-réponse pour nous dire si votre enfant participe ou non aux TAP de la première période. Toute inscription (ou «désinscription») est possible à chaque période.

Si votre enfant entre en CP, il est par défaut inscrit en TAP. Si vous ne souhaitez pas qu'il participe aux TAP, merci de nous le signaler en mairie, ou par mail (le mail nous permettra de compléter notre base de données d'adresses mail pour des courriers futurs).

Nous vous rappelons que la participation aux TAP implique obligatoirement la participation aux 3 jours de TAP : le lundi, mardi et jeudi, de 15h30 à 16h30. Il n'est pas possible de ne choisir qu'un ou deux jours parmi les trois.

Le vendredi, il n'y a pas TAP, la garderie commence donc 1 heure plus tôt, à partir de 15h30.

Enfin, lors du conseil municipal du 20 mai 2016, le Conseil Municipal a laissé inchangée la participation financière des parents à la rentrée prochaine. Cette participation de 30 € à la rentrée 2016 sera demandée pour chaque enfant inscrit en TAP (avec une dégression lorsqu'il y a 2 ou 3 enfants scolarisés à l'école). Le paiement aura lieu en début d'année scolaire, la facture étant éditée comme celles de la cantine et de la garderie par la trésorerie. C'est une participation unique recouvrant les 5 périodes de TAP.



MAIRIE

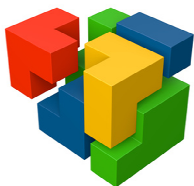
33 rue de Curzay
17230

Téléphone :
05 46 37 02 31

Télécopie :
05 46 37 26 42

Adresse e-mail :
longeves2@wanadoo.fr

Site :
www.longeves-17.fr



Plusieurs des intervenants repartent pour une nouvelle année, ce dont nous nous réjouissons. D'autres arrivent parmi nous, et d'autres nous quittent. Merci à tous ! Un merci particulier à Madame Pailleau, de la section Scrabble de Longèves qui a bénévolement participé pendant ces deux années aux TAP, initiant les plus petits au Tangram et les plus grands au Scrabble.

Voilà, c'est la pause estivale, nous reviendrons vers vous aux alentours du 15 août pour vous indiquer « quelle est la couleur de votre enfant » à la rentrée, vous donner le planning des activités, et vous demander de remplir les premiers papiers, signe d'une rentrée qui ne sera pas loin...

Nous restons à votre disposition.

D'ici là, nous vous souhaitons un très Bel Eté, et de bonnes vacances aux enfants.

Cordialement,

La commission Rythmes scolaires
Sylvie Ferron,
Amélie Vanthoutte,
Dominique Lecorgne,